

Pour un aménagement raisonné de la baie de Fort-de-France (Martinique)

Pascal SAFFACHE

Bien que l'anthropisation sur-exprime les processus naturels de dégradation (en milieu naturel équilibré, il faut 100 000 ans pour éroder un sol d'un mètre de profondeur, alors qu'il faut seulement un siècle en milieu anthropisé), il est assez difficile d'apprécier l'évolution d'un paysage à l'échelle de la vie d'un homme. La mémoire collective ayant oublié (plus ou moins volontairement) les attributs originels de la baie de Fort-de-France, certains semblent penser que cette baie a toujours été aussi dégradée et mal aménagée ; dès lors, tous les excès sont permis et il n'y a pas lieu de se priver.

DÉGRADATIONS IRRÉVERSIBLES

En réalité, jusqu'à une époque récente (début du XX^e siècle), la frange septentrionale de la baie de Fort-de-France n'avait pas cette physionomie artificielle. Ceinturée aujourd'hui par une véritable chape de béton, cette baie comptait jadis des plages de sable gris et de petits escarpements rougeâtres entrecoupés d'anses vaseuses recouvertes de mangliers (palétuviers). À l'est (Lamentin, Ducos, Rivière-Salée), les vastes mangroves dont la végétation formait un rideau arbustif impénétrable, sont aujourd'hui réduites à quelques îlots qui ne résisteront pas longtemps au grignotage progressif des infrastructures routières, aéroportuaires et commerciales. Enfin, au sud (Trois-îlets), le paysage a beaucoup évolué, car les anciennes surfaces forestières sont fortement dégradées en raison de l'important mitage urbain (défrichements, constructions anarchiques, etc.).

La frange terrestre n'est pas la seule à avoir souffert de cette urbanisation anarchique ; le milieu marin a été tout aussi affecté. Jadis considérée comme un véritable sanctuaire corallien (en raison de la diversité de ses biotopes, cette baie était la zone la plus riche en nombre d'espèces de coraux), la baie de Fort-de-France est aujourd'hui un réceptacle moribond où s'accumulent des sédiments terrigènes, des métaux lourds et toute sorte de déchets agricoles (sacs plastiques en polyéthylène) et ménagers (carcasses de voitures, gazinières, etc.). Pour ne prendre qu'un exemple, en 1986, une étude réalisée par deux biologistes marins de l'Université des Antilles et de la Guyane (C. Bouchon et J. Laborel) soulignait déjà la présence de nombreuses colonies de coraux morts et la prolifération d'algues filamenteuses synonymes d'une très forte eutrophisation du milieu. Les travaux scientifiques effectués en 1990, pour le colloque sur la « *Protection et la valorisation du milieu naturel de la baie de Fort-de-France* » confirmèrent ces premiers résultats et les mirent en relation avec les activités agricoles et urbaines pratiquées en amont sur les bassins-versants.

Face à l'aménagement anarchique des abords de la baie, à la dégradation du milieu marin et face aux conséquences environnementales que sous-tendent ces évolutions (dégradation du cadre de vie, baisse de la fréquentation touristique de la région, envasement et nécrose des platines coralliennes, diminution de la richesse halieutique, etc.), ne serait-il pas nécessaire de prendre des mesures drastiques ?

QUELQUES ACTIONS À ENVISAGER SÉRIEUSEMENT

Bien qu'il soit impossible de remédier à toutes les dégradations jusqu'alors recensées, il faut cependant s'atteler à ne plus les reproduire et surtout ne pas les accentuer. Pour éviter, par exemple, de dénaturer les paysages (d'autant que la Martinique veut se positionner comme un véritable pôle touristique), il serait nécessaire de mettre en place un organisme intercommunal (regroupant les communes de Fort-de-France, le Lamentin, Ducos, Rivière-Salée et Trois-îlets) qui aurait pour mission de choisir et harmoniser les projets d'aménagement devant être réalisés aux alentours de la baie. Cet organisme pourrait, par exemple, imposer aux communes concernées l'adoption d'une charte architecturale, de façon à éviter la juxtaposition de styles, de formes et de couleurs différentes. Un seul et même style serait alors retenu pour tous les aménagements urbains localisés sur le pourtour de la baie. Une charte

environnementale devrait aussi être adoptée de façon à respecter certaines normes : le raccordement systématique de toutes les infrastructures au réseau de collecte des eaux usées, la mise en place d'espaces verts, la revégétalisation des espaces dégradés à partir d'espèces adéquates, etc.

La présidence et la gestion d'une telle structure devrait être tournante (entre les responsables des communes concernées) pour préserver une certaine dynamique dans les choix et les orientations d'aménagement ; cela permettrait aussi de limiter les pressions exercées par certains lobbies.

Cet organisme devrait aussi avoir pour mission de recenser tous les projets d'aménagement intéressant l'environnement de la baie, de façon à éviter que les mêmes infrastructures soient implantées à quelques kilomètres de distance. L'objectif est d'éviter l'aménagement par à-coup, sans avoir une vision globale de l'ensemble de la zone à aménager. Il paraît d'ailleurs surprenant que sur une île aussi petite, il n'y ait pas (ou peu) de concertation entre les communes voisines.

Pour préserver l'environnement, ne faudrait-il pas aussi créer un « **Observatoire de la baie de Fort-de-France** » Cet organisme, chapeauté par des universitaires ou des personnalités dont la compétence scientifique est reconnue, aurait pour mission de vérifier les résultats des études d'impacts confiées à certains bureaux d'études ; les conclusions seraient sûrement plus réalistes. Rappelons que pour d'évidentes raisons pécuniaires les bureaux d'études sont souvent obligés d'approuver les projets et les positions de ceux qui les payent, passant ainsi sous silence les dynamiques physiques les plus néfastes.

Pour ne prendre qu'un exemple, bien que l'extension du port de Fort-de-France soit nécessaire d'un point de vue économique, les conséquences environnementales d'un tel projet n'ont vraisemblablement pas toutes été estimées à leur juste valeur.

Bien que les études indiquent que cet éperon artificiel (d'une superficie de 17 ha environ) n'aura qu'une faible incidence sur le milieu marin, on peut tout de même se poser la question de savoir s'il n'entravera pas les courants qui longent traditionnellement la côte septentrionale de la baie (est/ouest) à la vitesse moyenne de 40 cm. s⁻¹. La face exposée de l'ouvrage ne risque-t-elle pas, à terme, de s'ensabler ou de s'envaser ? Les courants marins ne pouvant plus évacuer vers l'ouest (comme c'est le cas actuellement), les apports sédimentaires des rivières Monsieur et Madame (40 000 m³.an⁻¹), ne risque-t-il pas d'y avoir un

envasement accéléré à l'embouchure de ces rivières. Nous touchons ainsi du doigt les influences néfastes d'une action anthropique, vraisemblablement sous estimée, qui modifiera inéluctablement les dynamiques naturelles. Une fois de plus l'économique l'emporte sur le physique ; mais à quel prix ?

En définitive, quelle que soit la méthode retenue pour gérer et aménager la baie de Fort-de-France, des mesures fermes devraient être prises rapidement pour que les décideurs (économiques et politiques) comprennent que l'aménagement des abords de la baie ne consiste pas en une juxtaposition d'infrastructures répondant aux besoins ponctuels des uns et des autres, mais à la mise en place d'un ensemble de moyens raisonnés répondant aux besoins du plus grand nombre ; le tout devant être réalisé en parfaite harmonie et respect du milieu.

Dans une île aussi petite, il ne faut plus céder à la facilité ou aux pressions car la moindre dégradation est rapidement sur-exprimée.

